REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DE LA DROME **COMMUNE DE CLERIEUX**

Date de convocation et d'affichage:

Recu en préfecture le 02/10/2023 Publié le 02/10/2023

Envoyé en préfecture le 02/10/2023

ID: 026-212600969-20230927-D44_2023-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL Nº 10-44/2023**

Publié le :02/10/23

Objet: Conclusion d'une convention de servitudes pour la construction d'une ligne électrique - Chemin des Carriers ZM413.

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-sept septembre à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune de Clérieux régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LARUE Fabrice, Maire.

Présents: Mrs, Mmes LARUE Fabrice - ANGE Josianne - GIROT Dominique - JUVENON Marie-Hélène - COMBRISSON Jean-Luc - VEY-FARCE Cathy - MANGIONE Sylvie - WOZNIAK Jean-Marie - BANC Jean-Pierre - ROUX Nicolas - ROBIN Christelle - LABLANQUI Jean-Marie -GRANGER Anne-Marie - BOISSIEUX Thierry - AUROUX François - BABILLON Agnès - SALATA Philippe.

Excusés: GARO Carine.

Absents: VANDECASTEELE Corinne.

Procuration: GARO Carine à WOZNIAK Jean-Marie.

Josianne ANGE a été élue secrétaire de séance.

- ♦ Vu le code général des collectivités territoriales,
- ♦ Vu le projet de travaux pour la création d'une ligne électrique chemin des Carriers pour la parcelle de Mme Sellami cadastrée ZM413 et son plan annexé,

Considérant que, pour la création d'une ligne électrique par ENEDIS chemin des Carriers pour Mme Sellami cadastrée ZM413, des réseaux vont être installés et traverser des parcelles propriétés de la commune (ZM427). Ainsi, une autorisation doit être donnée à ENEDIS pour implanter des réseaux sur une propriété communale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à conclure une convention de servitudes avec ENEDIS pour la création d'une ligne électrique conformément au plan annexé et tout document y afférent.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par les membres du Conseil Municipal soussignés.

Extrait certifié conforme.

Fait à Clérieux, le 28 septembre 2023

Le Maire Fabrice LARU Le secrétaire de séance

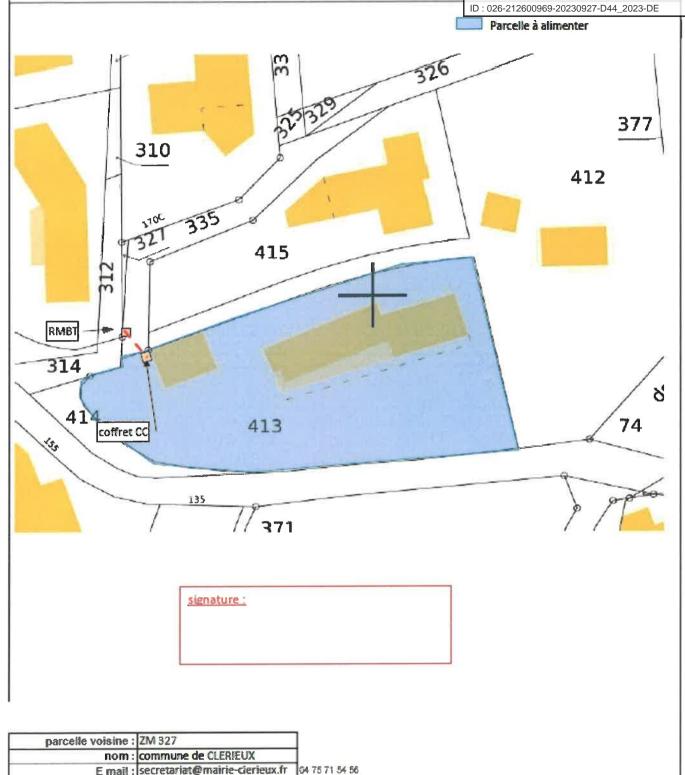
Josianne ANGE

ANNEXE

Envoyé en préfecture le 02/10/2023

Reçu en préfecture le 02/10/2023 52LO

Publié le 02/10/2023



parcelle voisine :	ZIM 327
nom:	commune de CLERIEUX
E mail :	secretariat@mairie-clerieux.fr
type de convention :	souterraine
longueur :	
The same and the same before the same of t	